

Newsletter Réseau français Villes-Santé

FÉVRIFR 2025

À LA UNE

PUBLICATION DU POINT VILLES-SANTÉ « JEUNESSE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ».



Ce nouveau Point Villes-Santé aborde la question de la santé et du bien-être des jeunes. Il traite divers aspects tels que la santé mentale, l'activité physique, la consommation de substances psychoactives, la vie relationnelle, affective et sexuelle, et les inégalités (sociales, de genre, etc.) qui affectent cette tranche d'âge. Il met en lumière des initiatives et des actions menées par différentes villes et intercommunalités pour préserver et améliorer le bien-être et la santé des jeunes. Ce PVS pointe également l'importance de la participation des jeunes dans les décisions qui les concernent et la nécessité d'une communication adaptée pour les sensibiliser efficacement. Il s'agit d'une ressource mise à disposition des villes pour comprendre les enjeux de la santé des jeunes et les actions déployées pour y répondre. Nous remercions vivement les Villes-Santé ayant contribué par leurs actions à ce PVS ainsi que l'ensemble des Villes-Santé participant au groupe de travail « santé des enfants, santé des jeunes et parentalité ».

Pour lire et télécharger le PVS, <u>cliquez ici</u>
Pour plus d'informations sur la thématique « santé des enfants, santé des jeunes et parentalité », <u>cliquez ici</u>

SAVE THE DATE!

Les prochaines rencontres nationales du Réseau français Villes-Santé auront lieu les 11, 12 et 13 juin 2025, à Besançon, autour de la thématique « Jeunesse, santé et bien-être. Quand les villes et intercommunalités se mobilisent pour une approche globale de la santé des 12-25 ans ».

Pour plus d'informations, cliquez ici



ı

EN CE MOMENT AU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

LE RFVS ÉTAIT PARTENAIRE, AUX CÔTÉS D'ESPT, DES RENCONTRES TERRITORIALES DU CNFPT « LA SANTÉ, UN OBJECTIF POUR L'AMÉNAGEMENT DE NOS VILLES ET VILLAGES ».

Au fil de trois matinées (29, 30 et 31 janvier, en visio), environ 250 participants ont pu découvrir des actions de collectivités territoriales relevant de l'urbanisme favorable à la santé, et ce, autour de présentations riches et variées, ponctuées de témoignages. Des éléments de capitalisation seront prochainement mis à disposition. Restez connectés!

Pour plus d'informations, cliquez ici

LE GT « URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ » S'EST RÉUNI LE 13 FÉVRIER.



À partir du témoignage de Metz Métropole, les participants ont pu échanger sur la manière d'initier « une dynamique UFS dans sa collectivité ». Pour exemple, Metz Métropole a présenté la manière dont ils ont construit une formation interne à destination d'agents de divers services, puis comment ils ont constitué un groupe de travail.

Le compte-rendu de cette réunion ainsi que les présentations des villes seront bientôt disponibles sur <u>l'espace réservé</u>.

LA LISTE DES PUBLICATIONS DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ A ÉTÉ MISE À JOUR.

En ce début d'année, n'hésitez pas à consulter la liste des publications qui a été actualisée au début du mois de février. Ce document propose un panorama des thématiques de travail du RfVS abordées via ses publications, ses mobilisations et l'organisation de colloques et de journées d'études. Pour rappel, toutes les publications sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site internet.

Pour consulter la liste des publications, <u>cliquez ici</u>

RETOURS SUR LA RÉUNION DU GT « ESPACES SANS TABAC ».



La deuxième réunion du GT « Espaces sans tabac », qui s'est tenue le 20 février dernier, a convié les Villes de Caen et de La Rochelle, pour un partage d'expériences sur le déploiement des EST sur leurs territoires. Pour la Ville de Caen, Gérard Hurelle, adjoint délégué aux solidarités, lien intergénérationnel, santé et handicap, a rappelé le contexte départemental dans lequel les EST se sont mis en place (convention entre la ligue départementale et 45 communes). Zoé Godey, cheffe du service de prévention sanitaire / coordinatrice du Contrat Local de Santé à la Ville de Caen, a ensuite présenté les étapes, les partenariats et les leviers associés à ce projet. La Ville de La Rochelle, représentée par Delphine Charier, conseillère déléquée à la santé, Marie Chauvet, responsable et Christine Pol, chargée de prévention à la Direction Santé Publique et Accessibilité, est également revenue sur le contexte de mise en place des EST (la Ville est très investie sur les environnements favorables à la santé, les données locales du tabagisme, etc.) et sur les étapes de mise en place des EST ; démarche également portée par le groupe hospitalier (hôpital sans tabac) et l'université.

Les questions soulevées par ces présentations ont principalement concerné: le périmètre et le zonage des EST définis par les villes, l'évaluation des EST, les actions de sensibilisation des agents, le (non) respect de l'interdiction, la communication déployée, etc. Le compte-rendu de cette réunion ainsi que les présentations des villes seront bientôt disponibles sur l'espace réservé.

LES ÉVÉNEMENTS DES MOIS À VENIR

13 mars – 10h/16h	Conseil d'administration du RfVS. Nous remercions la Ville de Paris qui nous accueillera pour cette réunion dans leurs nouveaux locaux. Cette réunion sera centrée sur l'arrêt des comptes et la validation d'une proposition de budget prévisionnel 2025. (à Paris) (instance réservée aux membres du CA)
24 mars - 14h/16h	Réunion conjointe des GT « Santé dans Toutes les Politiques » et « Urbanisme favorable à la santé ». La réunion portera sur les Évaluations d'impacts sur la santé sur des projets d'aménagements (EIS). Intervenants : Ville de Paris, Ville de Lyon, Guilhem Dardier (EHESP). (en visio) (réservée aux Villes-Santé)
26 mars - 10h30/18h 27 mars - 09h/12h30	Réunion physique du groupe-action « Paniers santé ». (à Paris) (réservé aux membres du groupe-action « Paniers santé »)
03 avril – 09h30/11h	Réunion du groupe d'échanges « Paniers santé ». (en visio) (ouvert aux Villes-Santé)
04 avril – 14h30/16h30	Assemblée générale du RfVS. (en visio) (instance réservée aux membres du CA)

LES REPRÉSENTATIONS DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

Le 06 février, le Réseau français Villes-Santé a participé à la commission « Promotion du bien-être mental, Prévention de la souffrance psychique et Prévention du suicide » animée par la Direction Générale de la Santé - DGS. À cette occasion, le RfVS - représenté par Madame Marie-Christine Staniec-Wavrant (vice-présidente du RfVS et adjointe à la santé de la Ville de Lille) et Audrey Gonneau (chargée de mission au RfVS) - a souligné : l'importance de reconnaitre l'action des villes dans le champ de la santé mentale ; le nécessaire soutien au développement des Conseils Locaux de Santé Mentale ; l'intégration de la santé mentale dans toutes les thématiques. Ces priorités, parmi d'autres, sont essentielles pour garantir des actions de santé mentale à l'échelle locale. La question de l'allocation de moyens pour garantir l'efficacité et la pérennité des actions a aussi été posée. Enfin, le RfVS a présenté sa nouvelle publication l'ouvrage intitulé « Repenser les actions de la ville au prisme de la santé mentale. Exemples d'actions des Villes-Santé » publié en ce début d'année, qui reprend et illustre une note diffusée en 2022. Cet ouvrage présente des exemples d'actions concrètes et illustre la dynamique engagée par les Villes-Santé » passate et linustre la dynamique engagée par les Villes-Santé » passate et linustre la dynamique engagée par les Villes-Santé » passate et linustre la dynamique engagée par les Villes-Santé » passate et linustre la dynamique engagée par les Villes-Santé » passate et linustre la dynamique engagée par les Villes-Santé » passate et linustre la dynamique engagée par les Villes-Santé » passate et linustre la dynamique engagée par les Villes-Santé » passate et linustre la dynamique engagée par les Villes-Santé » passate et linustre la dynamique engagée par les Villes-Santé » passate et linustre la dynamique engagée par les Villes-Santé » passate et linustre la dynamique engagée par les Villes-Santé » passate et linustre la dynamique engagée par les villes et la pérentie et la passate et la p

Pour accéder aux travaux du RfVS sur la santé mentale, <u>cliquez ici</u> Pour consulter les publications du RfVS sur la santé mentale, <u>cliquez ici</u>

Nina Lemaire a participé au Comité de suivi (CoSui) de la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) du 14 février. Les équipes de la Direction Générale de la Santé et de la Direction Générale de la Prévention des Risques ont présenté les premières bases du futur plan national sur les PE, qui prendra la suite de la SNPE2. Les actions des collectivités ont été intégrées dans le projet de plan.

Le 21 février, Alexandra Bastin (chargée de projet alimentation saine) et Audrey Gonneau (chargée de mission en prévention et promotion de la santé) ont participé à un temps d'échange organisé par la DGS sur l'élaboration du prochain Plan national nutrition santé (PNNS) 5. Cette réunion a rassemblé plusieurs parties prenantes : agences et organismes d'expertise, société civile, opérateurs économiques, instituts et sociétés savantes. De nombreuses propositions du RfVS concernant l'alimentation et l'activité physique et le rôle des villes sur ces 2 sujets ont été intégrées à cette première base de travail. Ce prochain PNNS sera également construit sur la base de l'évaluation conjointe du PNNS 4 et du Programme national pour l'alimentation 3 par l'IGAS, le CGAAER et l'IGEDD. La publication du PNNS 5 est prévue pour septembre 2025.

Alexandra Bastin (chargée de projet alimentation saine) a représenté le RfVS dans le cadre du conseil scientifique du congrès 2025 de la SFSE. Cet événement se déroulera à Montpellier les 27 et 28 novembre 2025 et portera sur « Systèmes alimentaires, santé et environnement : quelles avancées pour éclairer les débats de société ». Le rôle du conseil scientifique est de rédiger le texte de présentation de l'événement, de définir le contenu de l'appel à communications, d'analyser ces communications et d'identifier des intervenants pour le congrès. Le RfVS invite les Villes-Santé à répondre à cet appel à communications afin de présenter les actions réalisées sur le terrain.

LES « VILLE-À-VILLES » EN COURS

- > VàV-25-04 Création d'une garantie santé environnementale en lien avec les établissements accueillant des enfants.
- > VàV-25-03 Recours possible pour empêcher l'installation d'un restaurant McDonald's.
- > VàV-25-02 Vaccination « hors les murs ».
- > VàV-25-01 L'émission de particules fines par des restaurateurs dans les logements environnants.

Pour accéder aux « Ville-à-Villes », cliquez ici

Si vous souhaitez transmettre une demande de « Ville-à-Villes », merci d'envoyer un mail à <u>secretariat@villes-sante.com</u>

LES ACTUALITÉS DES VILLES-SANTÉ

« LA PLACE DE L'USAGER DANS UN RÉSEAU MÉDICO-SOCIAL DÉDIÉ AUX SITUATIONS DE GRANDE PRÉCARITÉ ».

À l'occasion des 20 ans du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole, une journée d'études aura lieu le 17 juin à l'EPSM de l'Agglomération Lilloise. Cette journée d'études aura pour thème de réflexion : « La place de l'usager dans un réseau médico-social dédié aux situations de grande précarité ». Elle cherchera à explorer et questionner collectivement les pratiques actuelles, dans les différents secteurs d'intervention : social, sanitaire et médico-social. Dans ce cadre, un appel à communications est en cours jusqu'au 16 mars. Celui-ci s'adresse aussi bien aux acteurs de ces différents champs (associatifs ou institutionnels), qu'aux chercheurs. Les réponses sont à transmettre à coordination@sante-solidarite.org

Pour plus d'informations, cliquez ici

OUVERTURE DE L'APPEL À COMMUNICATIONS DES 6^E ASSISES EUROPÉENNES DU SPORT-SANTÉ SUR ORDONNANCE QUI SE TIENDRONT À STRASBOURG, LE 06 OCTOBRE 2025.

Depuis 10 ans, la Ville de Strasbourg organise avec ses partenaires, les Assises nationales et européennes du sport-santé sur ordonnance.

L'appel à communications pour cette nouvelle édition est ouvert! Ce dernier s'adresse aux professionnels, chercheurs, bénéficiaires, etc. qui souhaiteraient partager leurs actions aux Assises. Les projets sont à soumettre entre le 17 février et le 13 avril 2025 à : assises@maisonsportsantestrasbourg.fr. Le Réseau français Villes-Santé est partenaire de l'événement, aux côtés de l'ANDES, du CNFPT et de l'Union Nationale des Maisons Sport-Santé.

Pour consulter l'appel à communications, cliquez ici

LE MOIS DU BIEN-ÊTRE À MONTIGNY-LÈS-METZ.



Du 04 au 29 mars, la Ville de Montigny-lès-Metz organise **le mois du bien-être** (3° édition) pour prendre soin de soi. La Ville a concocté un programme gratuit d'ateliers, de conférences et d'activités varié. Il y en aura pour tous les âges, tous les goûts, dans tous les quartiers de la Ville. Les conférences sont en entrée libre dans la limite des places disponibles.

Pour consulter le programme, cliquez ici

LA VILLE DE JURANÇON ORGANISE UN NOUVEAU CAFÉ SANTÉ « BIEN DANS MA TÊTE! ».

À Jurançon, le café santé, c'est un rendez-vous de proximité et d'échange sur la qualité de vie. Chaque trimestre, une thématique est explorée pour permettre à chacun d'apprendre et d'échanger en toute simplicité sur les questions sanitaires du quotidien. Le café santé « Bien dans ma tête » se tiendra le 20 mars, dans le cadre de « La santé mentale, grande cause nationale 2025 », et en partenariat avec les professionnels de la santé mentale et de la psychiatrie. Au programme : découvrir et échanger sur les déterminants de la santé mentale et sur le programme soutenu par l'ARS « MBCT, médiation pleine conscience » qui vise à prévenir et éviter les états de rechutes dépressives.

L'OMS/EUROPE A PUBLIÉ LE RAPPORT 2024 SUR LA SANTÉ EN EUROPE.

Chaque année, la Région européenne enregistre 76 000 décès d'enfants avant leur cinquième anniversaire ; et les maladies non transmissibles emportent 1 personne sur 6 avant l'âge de 70 ans. Malgré des progrès dans certains domaines, toute une série d'indicateurs montre que, de la santé de l'enfant et de l'adolescent jusqu'aux maladies chroniques, la Région stagne, voire régresse. Publié tous les 3 ans à partir de données recueillies au niveau national, ce rapport phare est le tableau le plus complet de la santé à l'échelle régionale. Il fournit aux pouvoirs publics et aux décideurs des repères clairs sur la voie à suivre, à une époque où certaines mégatendances (notamment de dangereuses fausses informations, une crise des personnels de santé, le vieillissement rapide de la population et le changement climatique) ont plus que jamais un impact important sur la santé.

Le rapport montre que la santé des populations de la Région européenne de l'OMS continue de subir les conséquences néfastes d'un ensemble de menaces contre lesquelles il est difficile de lutter, mais aussi de nouveaux dangers nécessitant une attention urgente, à la suite de la pandémie de la Covid-19. « La grande valeur de ce Rapport est de démontrer les corrélations existantes en matière de santé, et ce pour l'ensemble du cycle de vie. En préservant et en améliorant la santé des enfants, on récolte des dividendes tout au long de la vie d'une personne, tout en réduisant le coût pour la société. Un enfant en bonne santé a plus de chances de devenir un adolescent en bonne santé, un adulte en bonne santé et une personne âgée en bonne santé. Cela n'a jamais été aussi capital, car pour la première fois, il y a plus de personnes âgées de plus de 65 ans que de personnes âgées de moins de 15 ans dans la Région européenne. », docteur Kluge.

Le nouveau Programme de travail européen, qui entrera en vigueur en 2026, sera le principal outil politique de la Région ; il indiquera comment l'OMS et les États membres s'attaqueront aux difficultés exposées dans ce Rapport sur la santé en Europe 2024. Une note factuelle pour l'élaboration de politiques sera rédigée ultérieurement sur le possible usage des conclusions de ce Rapport dans le cadre du nouveau Programme de travail européen.

Pour consulter le guide (en anglais uniquement), cliquez ici Pour consulter les faits marquants (en français), cliquez ici



📒 « ALCOHOL HEALTH WARNING LABELS : A PUBLIC HEALTH PERSPECTIVE FOR EUROPE ».

En 2019, plus de 5% des décès recensés au sein de l'Union européenne étaient liés à l'alcool, le cancer étant la principale cause. Face à ces statistiques, le Cadre européen d'action sur l'alcool, approuvé par les 53 États membres de la Région européenne de l'OMS, a défini six domaines d'actions clés ; parmi eux, l'étiquetage des boissons alcoolisées. Malgré une prise de conscience tardive quant à l'importance du contenu et du design des étiquettes pour réduire les méfaits liés à l'alcool, l'étiquetage est de plus en plus considéré comme un outil puissant pouvant provoquer un changement de comportements (comme cela a déjà été prouvé dans les domaines de la nutrition et du tabac) ; beaucoup de personnes ignorant encore les dangers causés par l'alcool.

Le rapport « Alcohol health warning labels : a public health perspective for Europe » de l'OMS/Europe offre une perspective plus large sur l'utilisation des étiquettes comme moyen de mise en garde des effets néfastes de l'alcool sur la santé. Il examine leurs multiples rôles possibles, qui vont bien au-delà du changement de comportement à court terme. Les étiquettes peuvent se révéler être un outil majeur pour sensibiliser et soutenir d'autres politiques sur l'alcool. Les preuves présentées dans le rapport montrent que si elles sont bien conçues, en particulier celles mettant en évidence le lien alcool-cancer, elles peuvent considérablement améliorer la connaissance du public et favoriser les discussions autour des risques liés à l'alcool. Le rapport montre également que les informations clefs doivent être facilement accessibles et se trouver sur le produit lui-même. Se fier uniquement aux moyens numériques risque d'exclure une partie importante de la population et de réduire la portée globale de ces messages importants. À l'avenir, la priorité doit être donnée à l'étiquetage de mise en garde sanitaire obligatoire, et ce, en résistant à toute pression qui viendra inévitablement des acteurs commerciaux. Les producteurs d'alcool affirment souvent que ces étiquettes sont inefficaces. Or la manière dont ils s'opposent à des avertissements clairs et fondés sur des preuves témoigne d'une histoire très différente. Compte tenu de toutes les informations maintenant disponibles sur le risque de cancer et d'autres méfaits causés par l'alcool, il est difficile d'accepter que les boissons alcoolisées manquent encore d'avertissements clairs. Ce rapport pose alors une base solide pour les futures initiatives, offrant un résumé clair des cadres conceptuels et des preuves scientifiques, tout en soulignant la nécessité de recherches et d'évaluations continues.

Pour consulter le guide (en anglais uniquement), <u>cliquez ici</u>

LES ACTUALITÉS DE LA DGS ET DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

22

LANCEMENT DU QUATRIÈME PLAN NATIONAL MALADIES RARES.

« Les maladies rares concernent environ 7 000 pathologies différentes et touchent plus de 3 millions de personnes dans notre pays ». Le 25 février, dans le cadre de la 18° édition de la journée internationale des maladies rares, les ministres Catherine Vautrin, Yannick Neuder, Philippe Baptiste et Marc Ferracci ont lancé le 4° plan national maladies rares qui a pour objectif de poursuivre l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes et de leur entourage, d'accélérer la recherche et le développement de nouveaux traitements et de stimuler l'innovation industrielle. Autour de 3 piliers (soin, recherche et industrie), de 4 axes et de 26 objectifs, ce plan met l'accent sur une offre de soins renforcée sur l'ensemble du territoire et sur une collaboration européenne plus forte.

Doté de 223,5 millions d'euros par an, ce plan prévoit dans un premier temps de mieux former les médecins de ville, mieux les informer afin qu'ils sachent vers quel spécialiste ou structures hospitalières diriger les patients. L'amélioration du diagnostic est une des priorités de ce plan, en cherchant notamment à réduire le délai moyen, actuellement de cinq ans.

Deuxième axe fort : favoriser le dépistage à travers de nouvelles méthodes, notamment en génétique. Le plan prévoit de développer le dépistage anténatal et néonatal. Cela pourrait permettre de dépister par exemple dès la naissance l'amyotrophie spinale, une maladie neuromusculaire, et de soigner les bébés avant que la myopathie ne les paralysent. Le plan vise également à structurer la recherche thérapeutique et à encourager le repositionnement de médicaments existants. Troisième levier majeur de ce plan : le traitement et la prise en charge des patients atteints de maladies rares. L'objectif est d'élargir le maillage territorial afin que chaque patient puisse accéder à une expertise de qualité, quel que soit son lieu de résidence. 132 nouveaux centres de références de maladies rares vont être labélisés, portant au total à 603 le nombre de « centres experts » sur tout le territoire national, soit une augmentation de 28%. La « préannonce » de ce plan contre les maladies rares était intervenue il y a un an mais la dissolution avait empêché son lancement officiel.

Pour consulter le plan national maladies rares 4, <u>cliquez ici</u>

%

ENGAGEMENT COLLECTIF POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET LA SANTÉ DE TOUS.

Aujourd'hui encore, en France, un adulte sur deux et près d'un enfant sur cinq est en situation de surpoids ou d'obésité, avec des conséquences délétères en termes de santé cardio vasculaire et de diabète. Depuis plusieurs décennies, adopter une alimentation équilibrée, pauvre en sucres, sel et gras, et riche en fibres, constitue un facteur essentiel pour grandir et vieillir en bonne santé, cela contribuant notamment, à réduire les risques de développer une maladie chronique. En ce sens, le Gouvernement souhaite engager une nouvelle transition afin de garantir l'accès à tous à des aliments de meilleure qualité nutritionnelle et issus de modes de production durables et de qualité. Des concertations seront lancées prochainement avec les professionnels de la filière agroalimentaire afin de conclure des accords collectifs dans lesquels ils s'engageront à respecter des taux maximaux en sel, sucres, gras ou bien minimaux en fibres ainsi que des engagements relatifs à la durabilité et la qualité des produits.



SANTÉ PUBLIQUE FRANCE ET L'ANSES SIGNENT UNE NOUVELLE CONVENTION-CADRE DE COLLABORATION.

Pour une durée de quatre ans, Santé publique France et l'Anses s'engagent à mettre à profit leurs complémentarités pour mieux protéger la santé humaine dans une perspective « One Health – Une seule santé ». Cette nouvelle convention structure la coopération des deux Agences autour de trois axes majeurs :

- 1. La mise en œuvre conjointe ou la coordination d'actions de surveillance et de vigilance, et la préparation de l'appui à la gestion de crise, dans une approche « Une seule santé One Health » : coordination des dispositifs de surveillance ; renforcement des liens entre les Centres nationaux de référence coordonnés par Santé publique France et les Laboratoires nationaux de référence détenus par l'Anses ; anticipation des crises sanitaires, selon des logiques de détection précoce de signaux émergents ou d'alerte et de prévention.
- 2. La collecte de données et d'informations par la conduite d'enquêtes et d'études de terrain conjointes afin d'améliorer la connaissance des déterminants des pathologies chroniques : exposition aux substances chimiques, alimentation, nutrition, activité physique, etc. en vue d'appuyer les politiques de prévention.
- 3. Le développement d'une expertise scientifique coordonnée ou partagée, en appui aux politiques publiques : production coordonnée de recommandations et d'outils d'aide à la décision, en appui aux politiques publiques telles que les plans nationaux de santé, de prévention et d'adaptation climatique.

Les deux Agences s'engagent alors à renforcer l'articulation entre leurs messages de prévention et d'information auprès du public ; à inscrire leurs travaux dans une démarche d'ouverture et de dialogue avec les acteurs de la société ; et à renforcer leur rôle à l'échelle européenne et internationale pour défendre une approche intégrée de la santé.

Pour plus d'informations, <u>cliquez ici</u>

« LES TENTATIVES » : LA NOUVELLE CAMPAGNE DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE POUR ENCOURAGER À L'ARRÊT DU TABAC.



Aujourd'hui, la France compte près de 11 millions de fumeurs quotidiens : malgré une baisse de la prévalence du tabagisme en France depuis 2021, le tabac reste la première cause de mortalité évitable dans notre pays. Avec un message phare « Plus on essaie d'arrêter de fumer, plus on a de chances de réussir », cette nouvelle campagne vise à encourager les tentatives d'arrêt, même infructueuses, en les valorisant comme des étapes vers un sevrage définitif.

La consommation de tabac est plus importante au sein des catégories les moins favorisées sur le plan socioéconomique, et chez les moins diplômés. Par ailleurs, on note que ces fumeurs ont aussi plus souvent envie d'arrêter que les fumeurs plus favorisés, mais l'arrêt leur semble plus difficile et leurs chances de succès dans le sevrage sont plus faibles. C'est pourquoi, Santé publique France lance, du 16 février au 17 mars, puis du 18 mai au 19 juin, une nouvelle campagne de prévention du tabagisme, qui s'adresse à ces publics et qui vise à normaliser la tentative d'arrêt comme une étape du sevrage « plus on essaie d'arrêter de fumer, plus on a de chances de réussir ». Le dispositif fait également la promotion des outils d'aide à l'arrêt du tabac (3989, application et site Tabac info service, recours aux professionnels de santé, etc.). Cette campagne propose une analogie entre des situations de vie et l'arrêt du tabac, et met aussi en avant des témoignages d'anciens fumeurs.

La campagne s'adresse à tous les fumeurs de 18 à 64 ans, et en particulier aux populations les plus vulnérables d'un point de vue socio-économique. Le dispositif médiatique comprend des <u>spots TV</u>, des <u>vidéos en VOL</u> et des <u>outils digitaux</u>. Des <u>affiches</u> sont également disponibles en téléchargement libre.

Pour accéder aux supports, cliquez ici

LES ACTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS DIVERS

APPELS À PROJETS, À COMMUNICATIONS.

L'IRESP et l'INCa renouvellent leur appel à projets (AAP) de recherche portant sur les conduites addictives, incluant la consommation et la polyconsommation de drogues licites ou illicites et les comportements à pouvoir addictif. Cet appel à projets a pour objectif de développer une recherche d'excellence, ambitieuse et innovante ouverte à l'ensemble des disciplines de recherche afin d'améliorer les connaissances sur les conduites addictives et in fine d'orienter les prises de décisions politiques en santé publique. Date de dépôt des candidatures: 20 mars.

Pour en savoir plus sur l'AAP, cliquez ici

Le Concours S'engager pour les Quartiers revient pour une nouvelle édition. Depuis 2011, le CSPQ identifie, récompense et accompagne des projets solidaires nés dans les quartiers prioritaires de la ville. Depuis sa 10° édition, il récompense les projets également mis en œuvre en zones rurales. L'objectif est de contribuer à lutter contre les stéréotypes en mettant en lumière les capacités d'innovation sur ces territoires, le pouvoir d'agir et l'intelligence collective. L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 31 mars. Une réunion d'information est prévue le jeudi 27 mars de 12h à 13h.

Pour vous inscrire, cliquez ici

L'institut national du cancer a lancé son nouvel appel à projets pour soutenir des études, expérimentations et actions visant à mieux intégrer la prévention, le dépistage et la détection précoce des cancers dans les parcours de santé et de soins. Quatre axes prioritaires ont été définis : lutte contre le tabagisme et accompagnement au sevrage ; modélisation et évaluation économique des impacts des stratégies de prévention ; évaluation des modalités en fonction du niveau de risque de cancers ; amélioration du suivi des personnes en situation de handicap. Les projets doivent reposer sur des approches innovantes, reproductibles et évaluables, avec un déploiement possible à l'échelle nationale ou territoriale. La clôture des candidatures est fixée au 14 mai.

Pour en savoir plus, cliquez ici

La SFSE a lancé l'appel à communications pour son congrès annuel organisé à Montpellier les 27 et 28 novembre sous le titre « Systèmes alimentaires, santé et environnement : quelles avancées pour éclairer les débats de société ? ». L'événement sera organisé en sessions permettant d'établir l'état des connaissances sur les risques et bénéfices des systèmes alimentaires, de partager des pratiques concrètes et de définir les moyens de capitaliser ou de valoriser tous ces savoirs.

Sont attendues des communications orales ou affichées traitant des liens entre santé, environnement et systèmes alimentaires existants, en cours d'expérimentation ou en devenir. La date limite de dépôt des communications est fixée au 28 mai.

Pour accéder à l'appel à communications, cliquez ici

ÉVÈNEMENTS.

Le congrès en ligne E-ADD organisé par SOS Addictions aura lieu le 19 mars sur le thème « Mieux repérer, mieux réduire les risques, mieux accompagner ». Cet événement annuel réunit des professionnels de la santé et des chercheurs pour discuter des enjeux actuels et futurs liés aux addictions. Le replay du congrès sera disponible jusqu'au 31 mai 2025.

Pour plus d'informations, cliquez ici

Les cafinaires What Health se poursuivent en 2025, un vendredi par mois de 09h à 10h. Save the date! Au programme > Vendredi 21 mars: La santé comme levier de sensibilisation des élus dans un projet de territoire - SCOT de l'Agglomération Tourangelle; Vendredi 16 mai: L'AMI, étape indispensable pour ancrer les enjeux santé environnement dans les pratiques des communes du Havre Seine Métropole; Vendredi 20 juin: Juvignac: de la ville fonctionnelle à la ville relationnelle - une mise en pratique inspirante. Si vous aussi, vous souhaitez partager vos actions et actualités en santé environnementale lors d'un prochain cafinaire What Health, contacter Stéphanie Favre à l'adresse: territoire-environnement-sante@cerema.fr

Pour vous connecter, cliquez ici

 Chaque année, le congrès de la Fédération Addiction réunit plus d'un millier de participants. À travers ses plénières, ateliers et conférences, le congrès est un espace unique d'échanges sur les addictions. En 2025, le congrès aura lieu à Angers les 22 et 23 mai. Son thème sera « Créativité, art et addictions ».

 La 22º Université d'été francophone en santé publique aura lieu à Besançon du 29 juin au 04 juillet. Les modules plébiscités l'année dernière seront reconduits tandis que de nouvelles thématiques feront leur (ré)apparition.

Pour plus d'informations, <u>cliquez ici</u>

 Save the date! Rendez-vous le lundi 06 octobre 2025 à Strasbourg pour les 6° Assises nationales et européennes du Sport-Santé. L'édition 2025 célèbrera les 10 ans des Assises. Réservez dès à présent cette date dans vos agendas. Pour rappel, un appel à communications est en cours jusqu'au 13 avril.

Pour plus d'informations, cliquez ici

O7 novembre à Lille Grand Palais. Cette édition est co-organisée par le CCOMS. Santé mentale et psychiatrie seront à l'honneur lors de cet événement, réunies sous la thématique principale du congrès : « Santé mentale publique ». Une opportunité pour la promotion de politiques de santé mentale inclusives, préventives, territorialisées et intersectorielles, et pour valoriser les initiatives de l'ensemble de la société pour des environnements favorables à la santé mentale et la lutte contre la stigmatisation. Que vous soyez chercheur, décideur, usager, aidant, élu, professionnel de la santé mentale, de la santé publique ou d'un autre champ, vous avez jusqu'au 02 mars minuit (nouveau et dernier délai) pour soumettre une communication.

Pour plus d'informations, <u>cliquez ici</u>

• La 18° European Public Health Conference se tiendra à Helskinki (Finlande) du 11 au 14 novembre. La thématique retenue est « Investir pour une santé et un bien-être durables ». Un appel à communications est ouvert jusqu'au 1er mai. Pour contribuer au programme, vous pouvez soumettre une communication qui sera examinée par le Comité scientifique international. Les communications seront intégrées à desateliers, des présentations en plénières ou affichées sous forme de posters.

Pour plus d'informations, cliquez ici

ACCÈS AUX SOINS.

Fabrique Territoires Santé organise un webinaire le jeudi 13 mars de 14h à 15h30, sur les « coordinations des démarches territoriales de santé, ASV, CLS, CLSM ».

Au programme: présentation du dossier ressources « Les coordinations des démarches territoriales » et de l'enquête de déploiement des démarchez ASV et CLS (2023), suivie d'une table-ronde qui permettra de croiser différents contextes (milieux rural/urbain, portage communal/intercommunal, etc.). Ce temps sera animé par Mara Brun (coordinatrice du CLS du Margeride Haut Allier), Barbara Perelman (coordinatrice du CLS de Montreuil) et Catherine Marchand (coordinatrice du CLS de Saint-Nazaire). L'inscription est gratuite mais obligatoire.

Pour plus d'informations, cliquez ici

France Assos Santé a publié les résultats de son enquête sur les soins à domicile. Plus de 9 personnes sur 10, patients ou proches, se déclarent satisfaits des soins reçus ou dispensés à domicile. C'est l'un des principaux résultats de l'enquête, réalisée auprès de 500 personnes, entre le 29 novembre et le 09 décembre 2024, par internet. Parmi les patients pris en charge à domicile, 93% font état d'un sentiment de sécurité et pour une majorité des personnes sondées, les droits fondamentaux des patients sont respectés, à commencer par le respect de la dignité (92%) et la clarté des informations fournies (91%). Ces taux de satisfaction élevés tiennent compte des deux catégories de soins et d'accompagnement à domicile : ceux prodigués dans le cadre d'un suivi posthospitalisation, en ambulatoire notamment, et ceux qui s'inscrivent dans un parcours de soins au long cours, dans le cadre d'une maladie chronique, d'une perte d'autonomie liée à l'âge, d'un handicap, etc.

Pour accéder aux résultats de l'enquête, cliquez ici

ACTIVITÉS PHYSIQUES.

• Une enquête récemment publiée par l'Injep mesure les premières estimations des retombées des Jeux de Paris 2024. Elle révèle une hausse de 5% des licences annuelles délivrées par les 45 principales fédérations sportives à la rentrée 2024-2025. Les fédérations de tennis de table, badminton ainsi que la fédération handisport en seraient les principales bénéficiaires, avec des hausses respectives de +23%, +19% et +21%. De plus, les retombées sembleraient plus marquées pour les publics habituellement moins licenciés (femmes, personnes plus âgées). Ainsi, les licences annuelles féminines (+6%) auraient davantage progressé que les licences masculines (+4%).

Pour accéder à la synthèse, cliquez ici

 Un rapport de la mission des ambassadeurs de l'Alliance pour l'inclusion par le sport a été remis à la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, Marie Barsacq. Après avoir réalisé un état des lieux de l'inclusion par le sport et un diagnostic de l'écosystème associé, il présente les conditions de réussite et 18 propositions pratiques.

Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u>

L'Injep met à disposition des données territoriales à destination de l'ensemble des acteurs du domaine du sport ou de l'activité physique. Ainsi, une fiche synthétique est proposée pour chaque région, avec des données caractérisant les pratiques sportives des habitants (taux de pratique, fréquence, disciplines sportives, freins et motivations), les fédérations et licences sportives prédominantes, et les diplômes, emplois et équipements sportifs.

Pour consulter les fiches, cliquez ici

La revue Santé publique, éditée par la SFSP, a publié un hors-série « Activité physique et santé ». Au sommaire : inégalités d'accès à l'activité physique, de la politique à la pratique, promotion de l'activité physique à l'échelle locale, le numérique au service de l'activité physique.

Pour lire le numéro, cliquez ici

Dans une étude publiée le 26 février et basée sur la dernière mise à jour du recensement des équipements sportifs, l'Insee présente une France contrastée, entre l'offre élargie des zones urbaines et celle, plus restreinte et distante des zones rurales. La présence et l'accès à ces équipements conditionnent la pratique sportive de certaines disciplines, constituant ainsi un enjeu de politique publique pour les territoires. L'Insee remarque que si les équipements sportifs « sont logiquement implantés à proximité des populations », les taux d'équipements par habitant sont souvent plus faibles dans les zones urbaines en raison de la densité de population. Par ailleurs, les territoires ruraux offrent une moins grande diversité d'équipements sportifs ; 9 000 communes situées dans la ruralité à l'habitat très dispersé sont même totalement dépourvues d'équipements sportifs en dehors de ceux consacrés aux sports de nature.

Pour accéder à l'étude, <u>cliquez ici</u>

ADDICTIONS.

 La CNAPE et la Fédération Addiction s'engagent avec le projet SICAPE pour prévenir les conduites addictives chez les jeunes pris en charge par la protection de l'enfance.
 En associant les expertises des secteurs de l'enfance et de l'addictologie, cette initiative ambitieuse, déployée dans neuf régions vise à outiller les professionnels et à renforcer les coopérations locales.

Pour plus d'informations, cliquez ici

D'après un sondage Odoxa réalisé par le cabinet GAE, 62% des Français disent avoir souffert d'un trouble en santé mentale au cours de leur vie. Les femmes (69%) sont plus touchées que les hommes (54%). L'anxiété, la dépression et le burn-out sont les troubles de santé mentale les plus répandus chez les personnes interrogées. L'enquête révèle que les Français ayant des troubles de santé mentale sont aussi davantage sujets aux pathologies addictives: deux fois plus pour le tabac, l'alcool ou les réseaux sociaux, cinq fois pour la cocaïne et le cannabis, et jusqu'à 14 fois plus pour les psychotropes hors prescription médicale. En effet, 60% des sondés qui ont eu un trouble en santé mentale au cours des cinq dernières années se sentent dépendants à au moins une pratique, contre 31% de ceux qui ne sont pas concernés.

Pour plus d'informations, cliquez ici

La Fédération Addiction et la Fédération des acteurs de la solidarité lancent la phase 2 du projet TAPREOSI (Tabac et précarité, évaluation opérationnelle d'une stratégie d'intervention). TAPREOSI vise à instaurer un dialogue autour de la consommation du tabac et à questionner les pratiques au sein des structures du secteur de l'hébergement et du logement (AHI), en lien avec les représentations des équipes professionnelles. Il permet également une meilleure information sur les effets du tabagisme et soutient un meilleur maillage territorial.

Pour plus d'informations, cliquez ici

La proposition de loi visant à interdire les dispositifs électroniques de vapotage à usage unique « les puffs » a été adoptée par à l'unanimité par l'Assemblée nationale et le Sénat (le Parlement a également adopté l'interdiction des puffs). Cette mesure s'inscrit dans le Programme National de Lutte contre le Tabac 2023-2027. Elle répond aux alertes des professionnels de santé, qui dénoncent une banalisation du vapotage chez les jeunes, ainsi qu'aux inquiétudes des associations environnementales face aux déchets toxiques générés par ces produits.

Pour plus d'informations, <u>cliquez ici</u>

L'Institut national du cancer organise un webinaire « Alcool : Prévenir, repérer les conduites à risques, et accompagner les consommateurs. Recherche en sciences humaines et sociales et santé publique pour penser les actions », le 20 mars de 14h à 17h30. Élaboré en lien avec le fonds de lutte contre les addictions, ce webinaire a pour objectif de créer un espace d'échanges et de diffusion des connaissances. Il réunit des chercheurs et professionnels issus de divers horizons disciplinaires, acteurs de la thématique autour des enjeux et résultats de recherche pour agir sur l'alcool à tous les temps : la prévention, le repérage des conduites à risques, l'accompagnement des consommateurs alcoolodépendants.

Les modalités de consommation d'alcool des femmes évoluent et tendent à se rapprocher des pratiques masculines. Pourtant, femmes et hommes ne sont pas égaux face à l'alcool. Les complications associées à la consommation sont amplifiées chez les premières. Le tabou qui entoure l'alcool est également accentué vis-à-vis des femmes et les représentations liées au genre conduisent à une sous-évaluation médicale et un défaut d'accompagnement. Après avoir élaboré en 2023 un guide et des outils sur la diminution du risque alcool en population générale, la Haute Autorité de Santé (HAS) met à disposition des professionnels de premier recours des ressources pour les sensibiliser aux spécificités de l'exposition des femmes à l'alcool, au-delà des seules périodes de grossesse et de maternité.

Pour plus d'informations, cliquez ici

ALIMENTATION.

Terre de Liens a publié un rapport sur le modèle alimentaire français : un système tourné vers l'exportation et qui permet de moins en moins de subvenir aux besoins de la population. Avec un potentiel nourricier de 130% (28 millions d'hectares), la France dispose en théorie d'assez de terres agricoles pour nourrir sa population. Mais en dédiant 43% de ses terres à l'exportation, la France hypothèque sa souveraineté alimentaire : la surface disponible par habitant pour se nourrir est réduite à 2 100 m², soit à peine la moitié de ce qu'il faudrait pour nourrir une personne. Pour atteindre la souveraineté alimentaire, c'est tout le système agricole et alimentaire qui doit évoluer. C'est la manière dont on produit, transforme, distribue et consomme l'alimentation. Dans les territoires, cette évolution est déjà à l'œuvre. Avec ce rapport, Terre de Liens appelle les autorités nationales à répondre à cet appel citoyen et paysan pour accélérer la transition agricole et alimentaire.

Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u>

• Face à la précarité alimentaire qui touche une part grandissante des étudiants en France, le gouvernement a mis en place en février, un Chèque alimentaire étudiant afin de compléter les différentes aides versées par le Crous. Le Chèque alimentaire étudiant répond à un besoin urgent : permettre aux étudiants éloignés des restaurants universitaires de bénéficier d'une aide concrète pour couvrir une partie de leurs frais de nourriture. Cette aide inédite, sous forme de carte prépayée rechargée chaque mois, vise à garantir l'accès à une alimentation saine et à moindre coût pour tous les étudiants et est entrée en vigueur au 17 février.

Pour plus d'informations, cliquez ici

Le Gouvernement a publié le bilan statistique annuel 2024 de l'application des objectifs d'approvisionnement fixés en restauration collective. Les résultats publiés dans le document sont le fruit de la campagne de télédéclaration sur la plateforme Ma cantine, qui s'est tenue du 9 janvier au 15 avril 2024. Ils concernent les valeurs d'achats 2023, 17 168 structures, soit 21% des sites de restauration collective. 8 035 cantines scolaires ont participé à cette collecte d'informations. D'après les résultats, 30% des télédéclarants ont atteint le seuil réglementaire de produits bio et 15% celui des produits durables et de qualité. La restauration scolaire du premier degré est celle qui s'approche le plus du respect du pourcentage d'approvisionnement en produits durables et de qualité, avec un taux de 39%. Vient ensuite celle des collèges et des lycées, avec respectivement des taux à 27% et 19%. La part du bio s'élève à 23% dans les cantines du premier degré, contre 16% pour les collèges, et entre 10% et 11% pour les lycées. Ces chiffres qui reflètent simplement une partie de la restauration collective scolaire pourraient laisser entendre que les communes et les intercommunalités sont parmi les plus avancées dans la mise en œuvre d'une restauration durable.

Pour plus d'informations, cliquez ici

Bien qu'en restauration collective le modèle dominant reste la gestion en régie, certaines collectivités optent pour une délégation de service public pour produire, alors que d'autres se laissent tenter par les entreprises publiques locales (EPL). Depuis les lois «Egalim» et «Agec», les EPL fleurissent. Leurs caractéristiques? Une gouvernance assurée par les élus, une comptabilité et une fiscalité des sociétés anonymes, un objet qui relève du champ de compétences des collectivités actionnaires, des personnels de droit privé avec le recours possible aux agents de droit public et l'application des règles de la commande publique pour tous les achats. « De plus en plus de collectivités en créent, y compris dans le champ de l'alimentaire», affirme Sophie Sauvourel, directrice générale de la société publique locale (SPL) Angers Loire Restauration, qui gère la cuisine centrale d'Angers (157 200 hab.).

Pour plus d'informations, <u>cliquez ici</u>

Une coalition d'associations environnementales, d'acteurs économiques et de mutuelles engagées ont lancé lundi 24 février, une plateforme interactive appelée « Tous exposés », pour « mesurer et comprendre l'exposition aux pesticides chimiques ». Le but est de rappeler que l'usage des pesticides a des effets néfastes pour la santé des citoyens et interpeller le gouvernement pour dénoncer les « régressions » des politiques publiques à ce sujet.

COLLECTIVITÉS LOCALES.

• La 8º édition du colloque « Bouge ta commune et ses acteurs » s'est tenue le 14 novembre 2024, avec plus de 600 participants. À l'occasion, 26 intervenants se sont succédés pour définir les concepts et les enjeux associés à la thématique, présenter des résultats scientifiques ou encore témoigner de leur expérience ou d'actions menées sur leurs territoires afin de promouvoir l'activité physique et de lutter contre la sédentarité. L'ensemble des présentations ainsi que le replay du colloque sont disponibles en ligne.

Pour accéder au replay de l'événement, cliquez ici

• L'édition 2024 de l'ouvrage annuel de la Direction générale des collectivités locales « Les collectivités locales en chiffres » a été publiée. Pour chaque thème (les structures locales et leur population ; les finances et la fiscalité locale ; les concours financiers de l'État aux collectivités ; les élus locaux ; la fonction publique territoriale), vous trouverez un commentaire succinct, des définitions claires et des références précises pour mieux comprendre les résultats présentés.

Pour consulter l'annuaire statistique, <u>cliquez ici</u>

ESPÈCES À ENJEUX POUR LA SANTÉ HUMAINE.

FREDON France a lancé, dans le cadre de l'observatoire des chenilles processionnaires du pin et du chêne, la plateforme nationale de signalement des chenilles processionnaires et de leurs effets urticants sur les humains et les animaux. La plateforme a été pensée comme un outil collaboratif qui permet aux citoyens, collectivités et professionnels d'identifier et de cartographier leur présence en quelques clics. Elle permettra aux acteurs locaux de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de gestion et de suivre la répartition de ces espèces à l'échelle nationale.

Pour accéder à la plateforme, cliquez ici

GOUVERNANCE.

L'Igas a publié un rapport sur la gouvernance de la politique d'emploi des personnes en situation de handicap. Avec un taux d'activité faible, un taux de chômage de 12%, contre 7% en population générale, et un moindre niveau de qualification, la situation de l'emploi des personnes en situation de handicap sur le marché du travail reste défavorable. Le rapport analyse alors les cadres de gouvernance qui permettent de faire converger l'action des nombreux partenaires mobilisés dans la politique de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus, cliquez ici

A HABITAT.

• La Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex Fondation Abbé Pierre) a rendu public son 30° rapport sur « l'état du mal-logement en France ». Ce nouveau rapport révèle que tous les signaux sont au rouge sur le front de la crise du logement et met également l'accent sur la situation des personnes en situation de handicap, particulièrement exposées aux différentes dimensions du mal-logement.

Pour consulter le rapport, cliquez ici

MOBILITÉS.

 Le CNFPT et le Laboratoire de la Mobilité inclusive vous proposent un MOOC gratuit pour vous aider à mieux appréhender les enjeux de la mobilité solidaire et inclusive afin de proposer des solutions adaptées aux besoins des habitants du territoire. Le MOOC se déroule sur 4 semaines, comprend des vidéos, des témoignages, des infographies et des activités interactives pour une approche concrète.

Pour plus d'informations, cliquez ici

- Le Réseau vélo et marche tout récemment formé, a publié le Bulletin n°5 concernant la fréquentation du vélo en France sur l'année 2024. Les données indiquent une stagnation de la fréquentation vélo à l'échelle nationale par rapport à 2023, qui peut s'expliquer notamment par une météo capricieuse. Si l'on observe plus spécifiquement les milieux de vie, les évolutions ne sont pas les mêmes. Ainsi, la pratique stagne en milieu urbain en 2024, et diminue légèrement en zones rurales et périurbaines (-3%). D'autres analyses seront effectuées sur l'ensemble des compteurs partagés avec la Plateforme nationale des fréquentations pour confirmer les tendances observées sur l'échantillon. Ces données rappellent l'importance d'un soutien accru aux politiques cyclables pour maintenir l'élan vers une mobilité plus douce et durable.
- Forum Vies Mobiles a publié une synthèse des résultats de leur enquête nationale et de leur Forum Citoyen portant sur les mobilités du temps libre du quotidien. L'objectif était de mieux connaître les pratiques de cette mobilité qui correspond à 40% de la mobilité quotidienne. Parmi les résultats présentés, cette synthèse révèle également que 64% des Français font de l'activité physique régulièrement durant leur temps libre. De plus, les mobilités actives sont davantage mobilisées pour le temps libre du quotidien. En effet, la marche est le deuxième mode de déplacement le plus fréquemment utilisé pour les mobilités du temps libre, derrière la voiture, qui est moins utilisée pour le temps libre que pour le travail.

Pour accéder au rapport, cliquez ici

Pour la 5° édition de Mai à vélo, le collectif a publié un guide pratique qui propose des outils pour accompagner les structures et acteurs intéressés dans leur démarche de promotion du vélo : des fiches thématiques par typologie d'événements, un kit de communication composé d'affiches à personnaliser et à imprimer et d'éléments web, et un soutien pour valoriser ces démarches ou événements via les médias sociaux de Mai à vélo

Pour consulter le guide, cliquez ici

La 4º édition du Baromètre Vélo qui vise à évaluer la cyclabilité des villes et villages est ouverte jusqu'au 02 juin. Ce dernier donne la parole à tous les citoyens, métropoles ou communes rurales pour partager leurs expériences et ressent is afin de co-construire une politique cyclable inclusive et solidaire. Pourquoi participer ? Collectivités : comprenez les attentes des citoyens et développez des solutions concrètes ; Partenaires : engagez-vous et contribuez à des territoires plus dynamiques et adaptés aux attentes des usagers ; Citoyens : donnez votre avis pour façonner l'avenir du vélo dans vos communes. Comment participer ? Répondez à l'enquête en remplissant le questionnaire sur votre commune ou toute autre commune où vous avez l'habitude de circuler à vélo.

Pour accéder à l'enquête, <u>cliquez ici</u>

PARENTALITÉ.

• Le CODES06 organise un colloque à Nice « Regards croisés sur la parentalité contemporaine : Des clefs pour les familles », le 03 avril prochain. Ce colloque invite à un temps de pause et de réflexion avec des spécialistes renommés dans leur champ d'activité : sociologie, épidémiologie, éducation, psychologie, résilience, santé mentale, développement de l'enfant et programmes probants. Il est possible de participer à cette journée sur place ou en ligne.

Pour vous inscrire, <u>cliquez ici</u>

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, PFAS ET RISQUE CHIMIQUE.

 L'UFC-Que Choisir et Générations Futures ont dévoilé une étude préoccupante sur la présence massive des PFAS, surnommés « polluants éternels » dans l'eau du robinet. Ces substances quasi indestructibles et toxiques pour certaines d'entre elles ont été détectées dans 29 des 30 prélèvements analysés par les associations, y compris dans de grandes villes comme Paris, Lyon et Bordeaux.

Pour en savoir plus, <u>cliquez ici</u>

La proposition de loi écologiste pour restreindre progressivement, à partir de 2026, la fabrication et la vente de produits contenant des PFAS, ces « polluants éternels » massivement répandus et souvent néfastes pour la santé, a été définitivement adoptée. Sur le principe « pollueur-payeur », le texte introduit une taxe visant les industriels dont les activités entraînent des rejets de PFAS, pour compenser le mur d'investissement à venir pour les collectivités lors du traitement de l'eau.

Pour plus d'informations, cliquez ici

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.

• Le Guide d'accompagnement à la mise en œuvre de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public a été mis à jour en février 2025. Ce guide a été mis à jour par le Cerema, en étroite collaboration avec la DGPR du ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. Les éléments mis à jour sont indiqués en bleu dans le document. La foire aux questions (FAQ) a également été mise à jour en cohérence avec les éléments mis à jour dans le guide.

Pour consulter le guide, <u>cliquez ici</u>
Pour consulter la FAQ, <u>cliquez ici</u>
Plus généralement, toutes les informations sont disponibles sur la page web dédiée à la réglementation.
Pour la consulter, <u>cliquez ici</u>

À l'occasion de la mise à jour du guide d'accompagnement (cf. ci-dessus), le Cerema et le ministère en charge de la Transition écologique invitent les collectivités et les opérateurs concernés à participer à un questionnaire en ligne très court (dont le traitement des résultats sera anonymisé) concernant leur retour d'expérience sur la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air intérieur, notamment dans les crèches, les écoles, les collèges et les lycées. Cette démarche vise à recueillir leurs pratiques et difficultés dans sa mise en place. L'enquête sera ouverte du 10 mars au 4 avril.

Pour accéder au questionnaire, <u>cliquez ici</u>

Le replay du webinaire « Estimation de la morbidité attribuable à l'exposition à long terme à la pollution de l'air ambiant et de ses impacts économiques en France hexagonale » de Santé publique France est disponible. Cet événement a permis de présenter l'analyse de l'impact d'une exposition à long terme à la pollution de l'air ambiant, sur la survenue de huit maladies respiratoires, cardio vasculaires et métaboliques en France hexagonale, et des impacts économiques associés ; la déclinaison et spécificités de cet impact au niveau régional ; la présentation du projet EMAPEC (Estimation de la morbidité due à la pollution atmosphérique et de ses coûts économiques) de l'OMS.

Pour accéder au replay et aux supports, cliquez ici

L'inscription à la formation « L'évaluation quantitative d'impact sur la santé (EQIS), un outil d'aide à la décision dans le cadre d'une politique d'amélioration de la qualité de l'air ambiant » dispensée par l'EHESP est ouverte. La formation aura lieu les 06 et 07 octobre (à distance) et les 13 et 14 octobre (en présentiel, à l'EHESP).

Pour plus d'informations sur la formation, <u>cliquez ici</u>

SANTÉ DES FEMMES.

Le 04 février, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la loi visant à améliorer la prise en charge des soins liés au cancer du sein. Avec environ 61 214 nouveaux cas en 2023 et plus de 900 000 personnes atteintes en France, le cancer du sein est le plus répandu des cancers féminins et le plus meurtrier. La ligue contre le cancer salue le fait que cette proposition de loi permet de visibiliser la question des restes à charge dans le quotidien des personnes atteintes de cancer du sein ; que le texte souligne l'importance de l'information relative aux soins de support, trop souvent ignorés ; que la question des dépassements d'honoraires soit abordée clairement, avec une proposition d'intégration aux conventions médicales.

Pour plus d'informations, cliquez ici

La DREES a publié le sixième rapport de l'Observatoire national du suicide « Suicide : mal-être croissant des jeunes femmes et fin de vie - Penser les conduites suicidaires aux prismes de l'âge et du genre ». Ce document attire notamment l'attention sur la situation toujours alarmante pour les adolescentes et les jeunes femmes. Si cette population demeure celle chez qui le taux de suicide est le plus faible, il a augmenté de près de 40% entre 2020 et 2022 (passant de 1,15 à 1,60 pour 100 000). Par ailleurs, l'augmentation inédite des hospitalisations pour geste auto-infligé parmi les jeunes femmes de moins de 25 ans (+55% chez les 15-19 ans entre 2015 et 2023) traduit le caractère genré de ce phénomène.

Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u>

À l'approche de la journée mondiale de l'obésité, le 04 mars, la Haute Autorité de Santé a publié un rapport et une fiche mémo présentant les actions à mettre en œuvre en prévention, mais également dès le diagnostic d'un surpoids ou d'une obésité chez les femmes, afin d'accompagner plusieurs étapes de leur vie.

Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u> Pour accéder à la fiche mémo, cliquez ici

SANTÉ MENTALE.

À l'occasion de la Journée nationale de prévention du suicide, Nightline a publié un rapport inédit sur la santé mentale étudiante en Europe. Un constat alarmant : en France, la part des appels et tchats évoquant le suicide est 1,5 fois plus élevée que dans les autres pays du réseau Nightline Europe. Face à cela, Nightline Europe apporte des données clés et propose un plan d'actions en 7 étapes pour faire de la santé mentale une priorité politique et sociétale.

Pour consulter le rapport, cliquez ici

Le conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA prolonge ses travaux sur le sujet de la « dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes » (Rapport « La traversée adolescente des années collège 2021 ; Rapport « Quand les enfants vont mal : comment les aider ? 2023 ; Avis « Santé mentale, Grande cause nationale 2025 » 2024) et publie un nouveau rapport qui rassemble de nouvelles contributions et autres données, notamment sur la consommation de médicaments psychotropes des jeunes. Il rend également compte des études et rapports les plus récents concernant leur santé mentale et psychique afin d'offrir une vue d'ensemble.

Pour accéder au rapport, cliquez ici

Correlation - Réseau européen de la réduction des risques a publié en novembre 2024, un guide essentiel pour améliorer la santé mentale des professionnels de la réduction des risques. Au-delà des recommandations théoriques, le guide inclut des exercices concrets favorisant la réflexion personnelle et collective. Ces activités visent à renforcer la résilience individuelle et la cohésion d'équipe : techniques de gestion du stress, exercices de pleine conscience, simulations de gestion de crises, et création de plans d'action personnalisés pour le bien-être au travail. Ce guide s'adresse à l'ensemble des acteurs de la réduction des risques, des équipes de terrain aux décideurs. Il constitue un levier pour améliorer la qualité de vie au travail, réduire l'absentéisme lié à l'épuisement professionnel et, in fine, renforcer l'efficacité des dispositifs d'accompagnement des usagers de drogues.

Pour accéder au guide (en anglais), cliquez ici

Du 15 au 28 mars, le collectif SISM de Rennes organisent ses SISM autour du thème « Pour notre santé mentale, favorisons le lien social ». Au programme : des ateliers, des expositions, des jeux, des activités, des activités de pratique artistique, etc.

Pour accéder au programme, cliquez ici

La Haute Autorité de Santé (HAS) a adopté son programme pluriannuel dédié à la santé mentale et à la psychiatrie pour la période 2025-2030. Le nouveau programme dresse des perspectives dans le domaine de la prévention et a vocation à élargir le périmètre d'action de l'institution dans le champ de la santé mentale. Il répond par ailleurs à 2 objectifs principaux : améliorer significativement et durablement le repérage, le diagnostic et la prise en charge des troubles les plus sévères et invalidants ; améliorer la qualité des soins et des accompagnements des personnes les plus vulnérables incluant notamment les enfants et les adolescents, les personnes âgées, les personnes à risque ou en situation de handicap psychique et les réfugiés et migrants. Pour décliner ce programme 2025-2030, la HAS publiera tous les ans une feuille de route définissant les axes prioritaires. Pour 2025, des recommandations de bonnes pratiques seront notamment initiées sur le repérage précoce et la prise en charge des psychoses émergentes, sur la prise en charge médicamenteuse et non médicamenteuse des troubles schizophréniques et de l'état dépressif de la personne âgée.

Pour plus d'informations, cliquez ici

SANTÉ PUBLIQUE.

 Au travers du communiqué de presse « PLFSS 2025 : péril sur la santé publique de proximité ? », la SFSP souhaite alerter sur les difficultés du secteur et appelle à une action collective pour préserver des financements vitaux pour la santé publique de proximité.

Pour consulter le communiqué de presse, cliquez ici

• La Haute Autorité de Santé a publié son projet stratégique 2025-2030. Ce nouveau projet définit trois priorités: promouvoir l'approche intégrée du parcours de vie des personnes; défendre la qualité dans un système de santé en tension; préparer l'avenir pour consolider le modèle français. La HAS entend également mettre l'accent sur trois thématiques phares: la prévention; la santé mentale et la psychiatrie; le numérique et l'intelligence artificielle en santé.

Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u>

• La revue « L'observatoire » a consacré son dernier numéro à « la précarité nuit gravement à la santé ». La précarité et la (mauvaise) santé sont étroitement liées. Elles s'influencent réciproquement. Les personnes les plus fragilisées rencontrent davantage de difficultés en termes d'accès aux soins, d'état de santé physique et mentale, et d'espérance de vie. Ce dossier s'intéresse à ces inégalités sociales de santé et aux actions qui visent à les réduire.

Pour accéder au numéro, cliquez ici

Une commission du magazine « The Lancet », composée de 56 experts mondiaux, s'est attachée à définir l'obésité, proposant notamment de distinguer les cas précliniques des cas cliniques. Aujourd'hui, on considère qu'une personne est obèse à partir d'un indice de masse corporelle égal ou supérieur à 30. Mais les avis divergent entre ceux qui affirment que l'obésité est une maladie et ceux pour lesquels l'obésité est un facteur de risque de maladies. « Il faudra bien arriver un jour à dire que c'est une vraie maladie, avec des causes et des conséquences qu'il faut prévenir et soigner. Les facteurs héréditaires et la programmation sociale sont des processus puissants, il ne faut plus considérer les personnes en situation d'obésité comme seules responsables de leur comportement », Olivier Ziegler, médecin nutritionniste au centre spécialisé obésité du centre hospitalier régional universitaire de Nancy. Au terme d'âpres discussions, les experts ont décidé de faire la distinction entre obésité clinique et obésité préclinique, considérant la première comme une maladie et la seconde comme étant un état d'excès de poids qui n'a pas d'impact significatif sur la santé, ni sur le fonctionnement des organes. Ces experts mondiaux se sont ensuite accordés sur une liste de 18 critères et manifestations de l'obésité clinique pour les adultes – 13 pour les enfants – en lien avec les altérations du système nerveux central, cardio vasculaire, de la respiration, du foie, du rein ou encore des modifications du métabolisme (l'augmentation de la glycémie, par exemple). La souffrance psychologique ou encore la dépression n'y figurent pas, faute de consensus. D'autres facteurs de risques associés à l'obésité, comme les cancers et les pathologies neurodégénératives, sont rappelés.

Pour consulter l'article (en anglais), cliquez ici

Dans son étude « La société des liens », la Fabrique Spinoza appelle citoyens et organisations à s'appuyer sur les liens sociaux « pour répondre aux grands enjeux de société », et ce, dans tous les domaines – santé, éducation, travail, sécurité, transition écologique, etc. Si cette étude aborde peu les enjeux actuels du travail social et les efforts déployés dans de nombreux domaines par les élus locaux et plus généralement dans la sphère publique, elle propose un panorama riche de travaux scientifiques et d'initiatives qui bousculent les citoyens, les territoires et les organisations.

Pour consulter l'étude, cliquez ici

Impact CO2 est un service public numérique gratuit développé par l'Accélérateur de la transition écologique, l'incubateur interne de l'ADEME. Le site est une boîte à outils pour les acteurs qui souhaitent sensibiliser leur communauté à l'impact carbone des gestes et objets du quotidien. Les outils et ressources disponibles sur le site sont gratuites d'utilisation, de même que l'accompagnement pour en faciliter l'utilisation.

Pour consulter le site, cliquez ici

Pour faciliter l'accès au système de santé et améliorer les parcours des personnes les plus démunies, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a réalisé, avec les acteurs de la santé, et du médico-social, un guide des établissements et services sanitaires et médico-sociaux pouvant accueillir des personnes en situation de précarité nécessitant des soins. Ce guide, qui vise à améliorer l'accompagnement des publics précaires au sein des ESSMS, permet aux professionnels qui sont au contact direct des personnes en situation de précarité, d'identifier les dispositifs les plus adaptés à leur prise en charge.

Pour consulter le guide, <u>cliquez ici</u>

Chaque année, depuis l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances, le projet de loi de finances annuel est accompagné d'annexes générales destinées à l'information et à l'action de contrôle du Parlement. L'annexe « Prévention en santé » au projet de loi de finances pour 2025 est accessible en ligne. Le document de 120 pages rappelle les principaux concepts et présente l'ensemble des moyens dédiés à la politique de prévention et de promotion de la santé de l'État, de la sécurité sociale et des collectivités territoriales.

Pour consulter l'annexe, cliquez ici

Pilotée par le ministère de la Santé et l'Institut national du cancer (INCa), l'opération Mars bleu vise à sensibiliser la population et les professionnels de santé à l'importance du dépistage. Le cancer colorectal touche chaque année 43 000 nouvelles personnes en France, c'est le 3° cancer le plus fréquent et le 2° le plus meurtrier. 40% des décès surviennent dans les 5 ans. À l'occasion de cette opération, un Défi Connecté est proposé. Un défi gratuit pour inciter à la pratique d'activité physique qui contribue à réduire le risque de développer des cancers et plus particulièrement le cancer colorectal.

Pour plus d'informations, <u>cliquez ici</u>

 Le 18 février, le Parlement et le Conseil de l'Union européenne sont parvenus à un accord provisoire sur de nouvelles mesures visant à prévenir et réduire les déchets alimentaires et textiles dans l'UE. Le Conseil devrait par la suite adopter formellement sa position, qui pourra ensuite être approuvée par le Parlement en deuxième lecture.

Pour plus d'informations, <u>cliquez ici</u>

SANTÉ SEXUELLE ET AFFECTIVE.

 La 8º édition des Journées Thématiques Santé Sexuelle organisée par la SFLS, la SPILF et Santé publique France, se tiendra les 15 et 16 mai au Centre International de Conférences Sorbonne Universités. Cette journée abordera les IST, la PrEP et la vaccination. La soumission des résumés est ouverte jusqu'au 20 mars.

Pour plus d'informations, <u>cliquez ici</u>

« Les personnes âgées n'ont pas de sexualité », « Parler de sexualité avec les jeunes risque de les inciter à avoir des relations sexuelles et à faire face à une augmentation des grossesses ou des infections sexuellement transmissibles », « Parler de vie intime, affective et sexuelle, c'est parler uniquement de génitalité et de reproduction », etc. Autant d'idées reçues, notamment au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Sur ce sujet, la Haute Autorité de Santé (HAS) a publié un premier volet de recommandations définissant la vie intime, affective et sexuelle et posant des repères juridiques, éthiques et organisationnels à destination des professionnels, des personnes accompagnées et de leur entourage.

Pour accéder au communiqué de presse, cliquez ici

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ.

• Le Groupe Technique des Référents accessibilité des villes inclusives, co-animé par le Cerema et des collectivités, a publié les enseignements de ses ateliers. Chaque année, le réseau organise une session d'ateliers dont l'ensemble des livrables sont mis à disposition en libre accès. Sont notamment concernés : la mise en accessibilité des écoles, des bibliothèques, des logements, des plages et des espaces naturels, de la collecte des déchets, etc.

Pour accéder aux ressources, cliquez ici

VIEILLISSEMENT.

Le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (CNSPFV) est la structure de référence sur la fin de vie. Il a pour mission d'améliorer la compréhension des soins d'accompagnement et des enjeux de fin de vie en collectant et analysant des données statistiques et épidémiologiques, tout en produisant des expertises indépendantes. Il informe et sensibilise le grand public, les professionnels et les acteurs de la société civile à travers diverses ressources et dispositifs (directives anticipées, désignation des personnes de confiance, accompagnement en fin de vie). Le CNSPFV joue un rôle clé dans la collecte de données territoriales, en collaboration avec la Direction du Numérique des Ministères sociaux, notamment via le portail AtlaSanté, qui met en évidence les inégalités territoriales en matière de soins palliatifs. Ces analyses sont regroupées dans un Atlas national régulièrement mis à jour. Le Centre met à disposition des ressources variées : guides pratiques pour les aidants, dossiers sur les dispositifs existants, brochures sur les droits des patients et résultats de sondages nationaux et thématiques. Toutes ces ressources sont accessibles sur le site <u>parlons-fin-de-vie.fr</u> et <u>le portail documentaire</u> Vigipalia. Le CNSPFV peut également accompagner les collectivités locales souhaitant intégrer les enjeux de fin de vie dans leurs politiques publiques. Il propose son expertise et des ressources adaptées aux besoins des territoires.

Pour plus d'informations, contactez : contact@spfv.fr